

10 Faits divers & Justice

Accident de la route dans la région de Lambaréné

Un bus fou de la Sogatra fait un blessé grave

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

UN bus de type Marco Polo appartenant à la Société gabonaise de transport (Sogatra), immatriculé B2-148, a effectué, lundi dernier, une embardée à la hauteur d'Imeno, une bourgade située à environ 33 km de Lambaréné, le chef-lieu de la province du Moyen-Ogooué. Bilan : un blessé grave, identifié comme étant un adjudant-chef des services de la Sécurité pénitentiaire et d'importants dégâts matériels. D'après les renseignements en notre possession, l'autocar, parti de Libreville, dans la matinée du lundi, est arrivé à Lambaréné vers 13 heures. Il devait ensuite rallier le chef-lieu de la

Ngounié avec quatre passagers à son bord. Vers 14 heures, le conducteur du mastodonte, un certain Moubamba, met le cap sur Mouila. Entre-temps, aux quatre passagers officiellement enregistrés depuis Libreville, s'ajoutera un adjudant-chef de la Sécurité pénitentiaire. A ce qu'il semble, le chauffeur aurait embarqué ce dernier, sans l'autorisation de la représentation locale de la Sogatra. « *Le bus avec ses six occupants roulait à très vive allure sur l'axe Lambaréné-Mouila. Parvenu au PK 33, c'est-à-dire au village Imeno, Moubamba perd tout à coup le contrôle de l'engin, qui, après plusieurs embardées, termine sa folle course en se retournant sur son flanc gauche* », fait savoir la direction des enquêtes de la brigade terri-



Photo : L'Union

C'est un bus de ce type, qui a effectué l'embardée. Heureusement qu'il n'était pas plein.

toriale de gendarmerie du chef-lieu de la province du Moyen-Ogooué. L'agent de la Sécurité pénitentiaire, non enregistré sur le manifeste de

bord, est le plus touché avec deux côtes cassées. Évacué vers le Centre hospitalier régional Georges Rawiri de Lambaréné, il s'y trouve encore en soins intensifs. Cet accident du bus de la Sogatra remet au goût du jour, non seulement la problématique des passagers embarqués clandestinement par les conducteurs. Mais également, le sempiternel débat de la conduite hasardeuse des conducteurs roulant parfois à tombeau ouvert, et expose la vie des passagers au pire. A tous les coups, le bilan aurait été lourd, si le transporteur avait fait le plein du bus. La hiérarchie de l'entreprise devrait recadrer son personnel roulant, afin d'éviter de tels errements.

Escroquerie à Port-Gentil

Le " voyant-guérisseur " était lui-même un " malade "

J-P A.
Port-Gentil/Gabon

LES policiers du commissariat central de Port-Gentil viennent de mettre la main sur un certain Lewis Nzatsi, Gabonais de 39 ans, qui aurait extorqué de l'argent à sa compatriote, Joseline Diyetsi, 42 ans. Déféré devant le parquet de Port-Gentil, le mis en

cause a été placé, jeudi dernier, en détention préventive à la prison centrale. L'enquête révèle que dame Joseline Diyetsi, qui habite le quartier Centre social, a été abordée un jour par Lewis Nzatsi, domicilié au quartier Salsa. Après avoir déclaré à la dame être détenteur du don de vision et de guérison, l'homme aurait confié à Diyetsi qu'il voyait, comme dans un miroir, les malheurs qui la poursuivent dans sa vie de

couple, et les maladies dont souffriraient ses enfants. Pour le "voyant", qui semble en réalité tout connaître de la vie de son interlocutrice, toutes ces situations malheureuses auraient une seule et même origine : sa défunte mère et sa belle-sœur. Aussi, suggère-t-il à la dame, qui l'accepte, de la débarrasser de ces "mauvais esprits" à travers des soins de purification. Une

somme de 93 000 francs et deux pagnes sont alors remis à Nzatsi pour accomplir le rituel. Le temps passant, la dame constate, malheureusement, que rien n'a changé dans sa vie. Et lorsqu'elle tente de joindre le guérisseur au téléphone pour essayer de comprendre, ce dernier ne répond quasiment plus. « *Les rares fois qu'il décrochait son téléphone, il me faisait écouter des voix étranges sembla-*

bles à celles du "Moukoukoué" », confie Joseline Diyetsi aux enquêteurs. En fait, elle venait de réaliser que cet homme, qui « *vivait maintenant chez moi, car il était déjà considéré comme un membre de la famille* », s'était royalement payé sa tête. Elle décide alors de déposer plainte, après que le mis en cause eut été interpellé au cours d'une course-poursuite avec des militaires appelés en renfort.

Interrogé ensuite par les flics auprès desquels il est présenté, Lewis Nzatsi reconnaît sans ambages les faits dont on l'accuse, ceux d'avoir usé d'une fausse qualité et de manœuvres frauduleuses pour se faire remettre, à titre personnel, de l'argent. Arguant qu'il avait lui-même besoin de sous pour payer des bains de purification auprès d'un vrai tradi-praticien.

Vol de matériel informatique au programme de télé-enseignement de l'Université Omar Bongo

Les auteurs présumés en détention

AEE
Libreville/Gabon

MARVIN Ossoubita Essono Piebi, 17 ans, Jokiel Ondo alias "Jocole", 18 ans, et Avrane Ngoma Reteno alias "Djaballa", 18 ans, tous de nationalité gabonaise, n'ont pas eu le temps d'écouler sur le marché noir le fruit de leur vol, commis dans la nuit du 10 octobre dernier, au programme de télé-enseignement situé au bâtiment Cheikh Anta Diop de l'Université Omar Bongo (UOB). La police d'investigations judiciaires (Pij), lancée aussitôt à leurs trousses, a en effet réussi à les neutraliser, avec tout le matériel entre leurs mains : trois ordinateurs portables, plusieurs souris, un écran plat, des micros et caméras. Le tout estimé à une valeur de près de cinq millions de francs. Selon les officiers de police



Photo : AEE

Une partie du matériel volé.

judiciaire (OPJ), dans la nuit du 10 octobre dernier, Jokiel Ondo et Avrane Ngoma Reteno, qui semblent avoir nourri leur coup, débarquent sur les lieux vers minuit. Ils accèdent dans les locaux en brisant la fenêtre arrière, pourtant bien protégée par des grilles. Jokiel Ondo révèle qu'ils se seraient servis, pour cela, d'un arrache-clou et d'un marteau. Une fois à l'intérieur, ils

prennent le matériel informatique et le mettent dans de grands cartons, qu'ils vont ensuite transporter nuitamment, jusqu'au domicile de l'un d'entre eux, et attendre le lendemain pour commencer à liquider leur butin. Malheureusement, les responsables des lieux, après avoir constaté la disparition du matériel, saisissent immédiatement la Pij. Les éléments de cette unité arrivent donc sur place pour



Photo : AEE

Marvin Ossoubita Essono Piébi (bleu), Avrane Ngoma Reteno. Photo de droite : et Jokiel Ondo, placés sous mandat de dépôt à la maison d'arrêt de Libreville.

procéder à un constat. Se servant de quelques indices recueillis au cours de leur investigation, les policiers sont d'abord orientés vers Ngoma, un individu du reste bien connu de leur service. Le mis en cause, dans le feu de l'interrogatoire, cite Ondo, en affirmant qu'il l'a incité à commettre le vol. Et d'ajouter que le butin se trouverait d'ailleurs chez lui. Il ignore, cependant, que son complice présumé

est déjà sous bonne escorte. Lors de la perquisition effectuée à son domicile, tout le matériel est retrouvé. Pour se défendre, Jokiel dira avoir eu vent de l'existence de ce matériel par l'entremise de Marvin Ossoubita Essono Piebi, et que ce dernier, accompagné d'autres complices, actuellement en cavale, aurait également perpétré un vol d'appareils informatique au sein de l'UOB, et

que ces machines se trouveraient encore dissimulées dans un buisson, derrière l'ambassade de Russie. Par la suite, Marvin est interpellé chez lui, et conduit les policiers à l'endroit indiqué. Sur place, 12 ordinateurs portables sont découverts, enveloppés dans un drap. Présentés au parquet de Libreville mardi dernier, tous ces individus ont été placés sous mandat de dépôt.